PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial **19 Avril 2021**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 19 Avril 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2021-025	19.04.2021	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des centres des finances publiques d' Asnières, de Colombes et des services de publicité foncière et de l'enregistrement.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFiP n°2021-025 du 19 avril 2021 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des centres des finances publiques de Asnières, de Colombes et des services de publicité foncière et de l'enregistrement

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié, relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

ARRETE :

Article 1er :

Le centre des finances publiques de Asnières, situé 51 avenue Flachat à Asnières, sera fermé au public, à titre exceptionnel, le 20 avril 2021.

Article 2 :

Les services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nanterre 3 et de Vanves 2, respectivement situés 235 avenue Georges Clemenceau à Nanterre et 58 boulevard du Lycée à Vanves, seront fermés au public à titre exceptionnel, le 21 avril 2021.

Article 3 :

Le centre des finances publiques de Colombes, situé 5 rue du Bournard à Colombes, sera fermé au public, à titre exceptionnel, le 26 avril 2021.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés aux articles précédents.

Fait à Nanterre, le 19 avril 2021

Maïté GABET
Administratrice générale des Finances publiques

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/